

Zeitschrift: Bulletin / Vereinigung Schweizerischer Hochschuldozenten =
Association Suisse des Professeurs d'Université

Herausgeber: Vereinigung Schweizerischer Hochschuldozenten

Band: 19 (1993)

Heft: 1

Artikel: La Mobilité des Enseignants

Autor: Bouchat, Sandy

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-894214>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 03.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Sandy Bouchat

La Mobilité des Enseignants

La mobilité est un concept très actuel et revient dans tous les débats sur l'enseignement supérieur. On pense en premier lieu à la mobilité des étudiants que l'on encourage à se diversifier et à se renouveler, que ce soit dans les discours inauguratifs ou lors des remises de diplômes, mais il existe toute une variété de programmes communautaires touchant la mobilité de différents groupes sociaux. Cette préoccupation obéit à l'évolution des temps que l'on décrit comme une croissance de l'interdépendance entre les Etats, les économies et les sociétés: le monde devient un village et, si l'on veut y avoir sa place, il est important de cultiver de bonnes relations avec ses voisins proches et lointains.

Il existe en Suisse une multitude d'accords et de conventions bilatérales entre institutions et même entre facultés pour la mobilité des enseignants mais ceux-ci ont une portée sectorielle et individuelle. La quantité et la qualité de ces accords sont difficiles à déterminer, d'autant plus que la liberté académique veut que les universités développent une capacité créative autonome. En outre les universités en Suisse relèvent des cantons et s'administrent de manière relativement indépendante. Néanmoins, la mobilité en soi n'est pas le seul paramètre pour analyser le degré d'internationalisation du système d'enseignement supérieur. Les statistiques démontrent que plus de 25% du corps enseignant de nos universités est composé de professeurs venant de l'étranger. Nous sommes donc ouverts aux contributions d'ailleurs.

Un projet d'étude concernant le degré d'internationalisation du système universitaire est en préparation. Il devrait donner un aperçu des activités d'échanges et de coopération entre les institutions suisses et d'autres pays, notamment les pays d'Europe. L'idée de cette étude a été lancée par le Bureau ERASMUS suisse, elle a déjà été appliquée dans la plupart des autres pays de l'AELE.

Le programme ERASMUS qui nous est accessible depuis cette année est venu renforcer ce processus d'internationalisation et a structuré un peu les échanges et la mobilité des enseignants ainsi que des étudiants européens. En raison de notre participation à ce programme devenu européen et parce que le système universitaire est fractionné en Suisse, un programme d'encouragement à la mobilité en suisse a été créé. Grâce à la reconnaissance des périodes et des prestations effectuées dans une université d'accueil, grâce également aux bourses semestrielles couvrant les frais de déplacement vers une autre université, 250 étudiants ont pu fréquenter une autre université suisse que leur université d'origine durant cette année. Ce programme prévoit des mesures d'encouragement à la mobilité des enseignants et des assistants, cependant cette possibilité a été très peu exploitée par les professeurs. A tel point que la Conférence Universitaire Suisse et l'Office fédéral de l'éducation et de la science, les deux organismes responsables de la gestion du programme, ont décidé de réduire la part destinée à la mobilité des enseignants et des assistants dans les répartitions budgétaires de 1993. La possibilité de rendre à la mobilité des professeurs et des assistants toute son importance plus tard est maintenue, dans l'attente

d'une démonstration d'intérêt de la part des personnes concernées.

Erasmus et la Mobilité

Le nom ERASMUS est devenu une sorte de label de qualité européen et un signe distinctif des étudiants qui ont séjourné à l'étranger sous ce drapeau. Au-delà du monde académique, ERASMUS est maintenant utilisé comme symbole de la dimension européenne dans les politiques communautaires d'intégration. Bien plus, Jacques Delors lui-même veut illustrer ses nouvelles orientations européennes par l'exemple concret qu'offre ERASMUS en termes de coopération transnationale, de liberté d'entreprise, de gestion décentralisée et d'échanges d'idées.

Le programme à ses débuts visait essentiellement la mobilité des étudiants, c'est d'ailleurs ce que signifie ERASMUS: EuRopean Action Scheme for the Mobility of University Students, l'acronyme fait également référence à Erasme, le lettré du XIV^e et du XV^e siècle qui enseigna dans toutes les universités de son époque. Il propageait son savoir au long de ses voyages et retirait de ses séjours un enrichissement personnel grâce à la confrontation des différentes cultures. C'est le point de départ d'une réflexion de la CE en matière d'éducation: puisqu'il n'existe pas d'éducation européenne, puisqu'une uniformisation des enseignements n'est pas souhaitable, il faut que les étudiants se déplacent pour faire connaissance avec d'autres systèmes, pour les comprendre et pour acquérir des méthodes de travail qui leur permettent de se mouvoir dans un contexte géo-politique élargi.

Erasmus et la Mobilité des Enseignants

Ce programme a rencontré tout de suite beaucoup de succès mais on a constaté que toutes les catégories d'étudiants ne pouvaient pas y participer. Dès lors il a fallu mettre au point d'autres moyens pour leur apporter cette expérience européenne que l'on cherchait à généraliser. Ainsi l'accent a été mis sur la mobilité des enseignants qui pouvaient apporter avec eux une parcelle de leurs traditions et culture.

Les activités prévues par le programme ERASMUS comprennent la création de réseaux de partenariats et d'échanges à travers toute l'Europe des 19, c'est-à-dire des pays de la CE et de ceux de l'AELE. Les programmes interuniversitaires de coopération sont l'infrastructure d'ERASMUS, ils sont de différentes sortes. Les universités peuvent élaborer des programmes pour les échanges d'étudiants, pour les échanges d'enseignants, pour le développement de cursus académiques communs, pour des cours intensifs, etc. Quand une université accepte de laisser partir ses enseignants pour une période déterminée, elle doit bien sûr veiller à combler leur absence. La Commission à Bruxelles verse une aide financière pour compenser le salaire des remplaçants des professeurs mobiles à l'université en question.

Erasmus en Suisse

Cette année, les universités suisses ont participé activement au programme malgré le peu de temps qu'il leur restait avant la clôture des candidatures. Elles ont déposé 105 projets de participations et se sont vu acceptés 85 d'entre eux. Les universités suisses se sont donc intégrées au "réseau universitaire européen".

Nous avons mis en place une infrastructure légère pour la gestion du programme: chaque université possède un professeur délégué pour ERASMUS ainsi qu'un responsable administratif afin que les étudiants autant que les professeurs soient informés des développements du programme et des possibilités qu'il offre. Ces différents responsables sont en contact régulier avec le Bureau ERASMUS suisse qui a été créé tout spécialement pour veiller à une diffusion de l'information à tous les niveaux.

Le point fort de la participation suisse aura été la mobilité des étudiants mais 18 projets ont établi des programmes interuniversitaires de coopération en matière de mobilité des enseignants. Les enseignants de Suisse sont partis vers les universités de Belgique, d'Allemagne, de France, d'Italie, des Pays-Bas, du Portugal et du Royaume-Uni, pour y donner des cours non seulement en sciences économiques, business et management, en droit, en sciences humaines, en langues, en science de l'éducation mais également en biologie, géographie, en science forestière, en génie civil ou encore dans des disciplines comme les Beaux-Arts et les télécommunications.

Parmi les 60 nouveaux projets suisses de coopération déposés à Bruxelles pour 93-94, nous nous attendons à voir de nombreux programmes de mobilité d'enseignants, puisqu'ils constituent l'un des axes prioritaires de la Commission pour cette nouvelle année de sélection. Chaque année, les responsables d'ERASMUS de la Commission et des Etats membres se réunissent à plusieurs reprises pour fixer les nouvelles orientations politiques et les critères de qualité. La participation des pays de l'AELE a montré un intérêt modeste pour les diverses activités d'ERASMUS qui ne

concernent pas directement les étudiants, la Commission a donc demandé que l'on promeuve les autres actions à l'échelle nationale.

Comett et les Partenariats Transnationaux entre les Universités et les Entreprises

Le premier programme communautaire auquel la Suisse a pu participer est COMETT. Il concerne la formation aux technologies avancées et crée des partenariats entre les milieux industriels et universitaires. Le programme prévoit un volet pour les échanges transnationaux qui ne concernent pas seulement les étudiants et jeunes diplômés des disciplines scientifiques mais également les professeurs et le personnel des entreprises. On peut par ce biais organiser des placements en entreprise pour des étudiants et également pour des professeurs qui viennent apporter leurs compétences en vue d'enrichir les activités de formation et de pratique professionnelle de l'entreprise.

Le programme COMETT est déjà ouvert depuis 1990 à la Suisse mais a pris son envol cette année avec 8 associations université-entreprise pour la formation. Celles-ci organisent des cours et séminaires intensifs, des cours de longue durée et des échanges de stagiaires et de personnel des universités et des entreprises. Les flux d'échanges sont difficiles à déterminer à priori, ils s'organisent au fur et à mesure des propositions qui arrivent au cours de l'année. Les AUEF, ou associations université-entreprise pour la formation, sont responsables de la gestion des projets et du soutien aux participants. Elles ont une entité et une existence propres mais sont en relation étroite avec le centre national d'information qu'assume Swiss

COMETT situé au Centre d'appui scientifique et technique de l'EPFL à Lausanne.

Il est à espérer, aujourd'hui, qu'avec l'intensification de la mobilité des enseignants, on atteigne les objectifs que le parcours personnel d'Erasmus illustre si bien, c'est-à-dire la mobilité des idées aussi bien que des personnes qui les véhiculent. Le séjour ERASMUS doit constituer une valeur ajoutée autant à la formation des étudiants qu'à la carrière des enseignants. Le séjour COMETT doit, lui, apporter une contribution à des méthodes conjointes de formation face à des changements technologiques rapides et importants.

Afin que tous les milieux puissent être informés de ce qui se fait dans leurs domaines d'activités et soutenus dans leurs démarches pour participer aux différents programmes, l'Office fédéral de l'éducation et de la science est en train de mettre en place un réseau d'information qui impliquera la participation active de plusieurs centres d'information est destiné à la diffusion des informations relatives aux programmes internationaux dans la recherche scientifique et dans l'éducation.

Sandy Bouchat était collaboratrice scientifique de l'Office fédéral de l'éducation et de la science. Voir aussi son étude parue comme supplément 57 de la revue "Politique de la science", étude dont la traduction en allemand est aussi disponible: "Die EG-Programme im Bereich von allgemeiner und beruflicher Bildung. Die Schweizer Beteiligung im Überblick".

ANNEXE: INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LES DIVERS PROGRAMMES

1. Le programme de mobilité de la Confédération

Ce programme, mentionné dans le rapport de Mme Bouchat, devait initialement encourager la mobilité autant des étudiants que des enseignants, mais sera limité à partir de 1993 aux étudiants.

Renseignements:

Office fédéral de l'éducation et de la science
Wildhainweg 9
Case postale 5675
3001 Berne
tél: 031/61.96.98
fax: 031/61.78.54

2. Programme de mobilité de la Communauté européenne (CE)

A cause du "non" à l'Espace économique européen (EEE), la Suisse n'aura pas automatiquement accès à tous les programmes de recherche et de formation de la Communauté européenne. Malgré ce "non", les autorités politiques poursuivront leur effort d'intégration de la Suisse dans les actions européennes de recherche et de formation, tel que cela a d'ailleurs été demandé par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique, dans leur communiqué du 17 décembre 1992.

La participation suisse à ces actions devra cependant continuer à être négociée de façon bilatérale, comme par le passé dans le cas des programmes COMETT et ERASMUS. L'engagement helvétique dans ces deux programmes n'est d'ailleurs pas remis en cause par le vote du 6 décembre 1992. Les restrictions de participation actuelles restent cependant en vigueur.

Cette volonté suisse d'intégration dans les actions européennes s'est concrétisée le 18 décembre dernier par l'acceptation, par le Parlement à l'unanimité, d'un crédit-cadre de 477 millions de francs. Ce crédit est destiné à garantir la participation aux programmes de recherche et de formation pendant la période 1993-1996. Il n'en reste pas moins, qu'il n'est pas du tout certain "qu'il sera possible d'obtenir par des négociations bilatérales tout ce que l'EEE aurait automatiquement accordé" (NZZ du 19/20 décembre 1992).

ERASMUS

European Action Scheme for the Mobility of University Students

Ce programme est destiné à promouvoir la mobilité des étudiants et des enseignants.

L'intervention de la CE se fait à quatre niveaux dont le premier concerne spécialement les enseignants. Action 1 accorde des aides financières aux établissements d'études supérieures qui créent des Programmes interuniversitaires de coopération (PIC), en vue de la mise sur pied d'un réseau universitaire européen. Ces PIC portent sur une ou plusieurs des activités suivantes: programmes de mobilité d'étudiants, programmes de mobilité d'enseignants, développement en commun de nouveaux programmes d'enseignement, programmes intensifs.

Forme de participation

Programme interuniversitaire de coopération (PIC): Les enseignants et les établissements d'enseignement supérieur suisses peuvent soumettre une candidature à un programme interuniversitaire de coopération (PIC) en tant que partenaires ou coordinateurs.

Participation en tant que partenaire: Participer à un PIC à la demande d'un collègue étranger ne pose pas de problèmes puisque l'on dispose des instructions du coordinateur. Des candidats qui souhaiteraient eux-mêmes prendre l'initiative de participer à ERASMUS doivent s'assurer l'accord d'un coordinateur d'un PIC et suivre ensuite les directives de celui-ci.

Participation en tant que coordinateur: Les établissements d'enseignement supérieur qui souhaitent organiser un PIC ne peuvent soumettre une candidature qu'à condition qu'ils trouvent des établissements partenaires dans au moins deux Etats membres de la CE. Les candidatures doivent porter sur des activités qui contribuent à une coopération à long terme. Chaque PIC peut faire l'objet d'une seule demande, signée par l'autorité supérieure de l'établissement qui coordonne le PIC. Chaque dossier de candidature doit inclure des lettres d'intention faites par tous les établissements partenaires, affirmant leur volonté de coopérer.

Les établissements d'enseignement supérieur recevront chaque année des **Guides du Candidat** qui contiennent tous les formulaires nécessaires pour déposer des demandes pour de nouveaux PIC. Les candidatures doivent être envoyées **au bureau ERASMUS à Bruxelles le 31 octobre au plus tard.**

Financement: Pour chaque programme interuniversitaire de coopération chaque université recevra un support annuel pour une période maximale de trois ans. La somme est versée à l'établissement coordinateur qui la répartit entre les établissements partenaires.

Echanges de personnel enseignant: Dans le cadre des programmes de mobilité d'enseignants, les enseignants ont la possibilité de dispenser des cours dans un établissement partenaire d'un autre Etat membre pour une durée d'une semaine à un an, en recevant une aide financière.

Financement: La Commission verse un montant variable selon la durée pour les frais de mobilité: 1500 ECU/mois, 3500 ECU/3 mois et 7000 ECU/6 mois. Les frais de remplacement des enseignants absents en déplacement pour au moins trois mois sont couverts par une aide maximale de 2500 ECU. L'aide aux autres frais liés à la mobilité des enseignants est plafonnée à 20% du montant total de la bourse de mobilité d'enseignants.

Bourses de visites préparatoires: Afin d'améliorer les échanges d'information et de

contact ou de préparer de nouveaux PIC, ERASMUS offre une aide financière supplémentaire. Les formulaires de candidatures pour une bourse de visite préparatoire se trouvent dans le Guide du Candidat et doivent être envoyés au **bureau ERASMUS** à Bruxelles **au moins six mois** avant la visite.

Renseignements:

BUREAU ERASMUS
Rue d'Arlon 15
B - 1040 Bruxelles
tél: 32/2/233.01.11
fax: 32/2/233.01.50

BUREAU ERASMUS SUISSE
Seidenweg 72
3012 Berne
tél: 031/24.74.72
fax: 031/24.68.11

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, il existe en outre à chaque université un délégué responsable du programme ERASMUS.

COMETT**Community Programme for Education and Training in Technology**

L'idée de COMETT est basée sur une constatation: 2/3 des technologies industrielles qui seront utilisées en l'an 2000 ne sont pas encore opérationnelles aujourd'hui, alors que 3/4 des personnes qui utiliseront ces technologies en l'an 2000 sont actuellement déjà dans la vie active!

COMETT veut stimuler l'éducation et la formation aux nouvelles technologies, afin d'assurer une adéquation entre la rapide évolution de ces technologies et l'acquisition de compétences des utilisateurs. COMETT s'appuie sur la collaboration entre les milieux économique et académique, ainsi que sur la coopération transnationale. COMETT s'adresse aux collaborateurs des entreprises et des hautes écoles - donc aussi aux enseignants - ainsi qu'aux étudiants de niveau post-secondaire.

COMETT encourage quatre types d'actions - ou "volets" - dont trois intéressent la Suisse:

Volet A: la création d'une infrastructure pour COMETT, sous forme d'organes de coordination de la formation continue appelés AUEF (Association université-entreprise pour la formation). Les 205 AUEF actuelles forment un réseau transnational de support et d'information pour les autres actions de COMETT, et se répartissent principalement en deux catégories:

- Les AUEF régionales, qui regroupent hautes écoles et entreprises dans une aire géographique donnée;
- Les AUEF sectorielles, créant des partenariats entre hautes écoles et entreprises dans un domaine technologique ou un secteur industriel donné.

Volet B: les échanges transnationaux de personnes par l'octroi de bourses, soit pour des stages d'étudiants en entreprise (volet Ba), soit pour des échanges de personnel entre entreprises et hautes écoles (volet Bc).

Volet C: l'organisation d'actions de formation continue aux technologies et de formation à distance multimedia, conjointes entre entreprises et hautes écoles. Ces actions

peuvent prendre la forme de séminaires intensifs pour une dissémination rapide des connaissances (volet Ca) ou de cours de plus grande envergure, avec développement de matériel didactique spécifique et novateur (volet Cb).

Toute action de COMETT doit réunir au moins une entreprise et une haute école. Si l'action est proposée par un pays de l'AELE, elle doit en outre compter des institutions partenaires dans au moins deux pays de la CE. Les projets d'actions doivent être présentés à Bruxelles dans le cadre **d'appels aux propositions annuels**, qui sont annoncés dans le Journal officiel de la CE. Dès 1993, seules les 205 AUEF existantes peuvent encore présenter des dossiers de candidature. Les AUEF coordonnent donc les initiatives émanant de leur région ou de leur secteur technologique.

Les projets font l'objet d'une sélection, qui accorde une attention particulière à leur caractère innovateur, à leur interdisciplinarité et leur transnationalité. Le financement des projets acceptés est effectué selon le principe de "subsidiarité", Bruxelles contribuant jusqu'à concurrence d'un montant maximum (au plus 50% des coûts), le solde devant être fourni, en espèces ou en prestations, par le projet.

Toute personne intéressée par COMETT peut trouver des renseignements auprès de l'une des AUEF, qui sont au nombre de huit en Suisse et au Liechtenstein. Aux personnes désirant participer à l'une des actions COMETT, les AUEF peuvent fournir la liste des stages, bourses et/ou cours disponibles, puis les aider dans les démarches. Avec les personnes prêtes à proposer de nouveaux projets, les AUEF discuteront des modalités, des stratégies et des procédures, puis éventuellement constitueront le dossier de candidature.

Pour obtenir d'autres renseignements, il existe en outre "SwissCOMETT", le Centre d'information COMETT pour la Suisse et le Liechtenstein. Rattaché au CAST, le Centre d'appui scientifique et technologique de l'EPFL (Ecole polytechnique fédérale de Lausanne), SwissCOMETT sert de lien entre les acteurs du programme et Bruxelles, coordonne les activités au niveau national, offre un soutien aux promoteurs de projets, distribue des brochures d'information aux intéressés.

Dans le cadre de l'appel à proposition 1992, la Suisse et le Liechtenstein ont fait une entrée brillante, bien que tardive, dans le "monde COMETT". En effet, ce ne sont pas moins de quatre AUEF régionales, couvrant l'ensemble des territoires, et quatre AUEF sectorielles, dans des domaines de pointe, qui ont été acceptées par Bruxelles. Au palmarès des projets retenus et grâce à la qualité des propositions, la Suisse figure ainsi au deuxième rang de tous les pays de l'Europe, juste derrière l'Allemagne.

Renseignements:

BAT - Bureau d'assistance technique COMETT

Rue Montoyer 14
B - 1040 Bruxelles
tél: 32/2/513.89.59
fax: 32/2/513.93.46

SwissCOMETT

c/o CAST-EPFL
1015 Lausanne
tél: 021/693.47.45
fax: 021/693.47.47

(Redigé par le Secrétariat avec l'aide de Mme Müller-Kipfer, adjoint scientifique de l'Office fédéral d'éducation et de recherche qui s'est aussi chargé de la traduction).